RÈGLES D'UTILISATION DE LA TABLETTE ÉLECTRONIQUE iPad

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

ATTENDU que le Collège Mont-Royal et les parents ont signé un contrat de services éducatifs pour l'année 2022-2023, incluant l'article 2.1.5 intitulé « Tablette électronique iPad »;

ATTENDU que l'enseignement à tous les élèves du collège nécessite l'acquisition d'une tablette électronique iPad.

Les parents s'engagent à acheter, via le collège ou chez un fournisseur de leur choix une tablette électronique iPad nécessaire aux activités pédagogiques de leur enfant.

DESCRIPTION DE LA TABLETTE

Si vous devez faire l'achat d'un nouvel iPad, nous recommandons des modèles <u>iPad</u> de 9^e génération de 256 Go. Toutefois, les élèves qui possèdent un modèle de 7^e et de 8^e génération en bon état pourront l'utiliser. Il est interdit de posséder un iPad trop ancien, un iPad mini ou un iPad avec l'option cellulaire.

Il est possible, selon la disponibilité des inventaires, de vous procurer une tablette de modèle <u>iPad</u> de 9^e génération de 256 Go incluant la garantie *AppleCare* + de 4 ans sans frais de service et un étui *Brenthaven* directement au collège.

PROTECTION DE LA TABLETTE

Étant donné l'importance de la tablette dans l'apprentissage de l'élève et une certaine fragilité de cet outil, un étui de protection est obligatoire. Cet étui, au choix de l'élève, ne doit jamais être retiré sauf pour le nettoyage. Nous recommandons fortement les étuis résistant aux chocs (Otterbox ou Survivor).

FRAIS ANNUELS

Il faudra prévoir un montant pour de nouvelles applications. Ce montant sera inclus dans les frais qui vous seront facturés pendant l'été.

GARANTIE

1) Défaut de fonctionnement

Dans certains cas, le collège ne sera pas dans l'obligation de résoudre les problèmes de fonctionnement d'une tablette.

2) Responsabilité des parents

Le collège n'acceptera aucune autre responsabilité en cas de défaut ou de mauvais fonctionnement de la tablette que celle qui peut être assumée par *Apple*. Nous vous recommandons l'achat de la garantie *AppleCare*.

REMPLACEMENT DE LA TABLETTE

1) Responsabilité des parents et des élèves

Les parents devront s'assurer que leur enfant a sa tablette prête à l'utilisation, en tout temps, pour ses activités pédagogiques.

2) Perte, vol ou bris

Si la tablette est perdue, volée ou brisée, les parents devront se procurer ou faire réparer la tablette dans un délai raisonnable. Le collège ne peut être tenu responsable de la perte, du vol ou du bris de la tablette.

3) Remplacement de la tablette

Il est estimé que la durée de vie d'une tablette est de trois (3) à cinq (5) ans, mais dans tous les cas, seule la direction du collège pourrait demander à remplacer la tablette. L'élève devra posséder une tablette fonctionnelle jusqu'à la fin de son secondaire.

CONTENU ET UTILISATION DE LA TABLETTE

1) Responsabilité des parents et des élèves

Le code d'éthique sur l'utilisation de la tablette adopté par le collège est joint à la présente. Il devra être respecté par les parents et les élèves, tous deux responsables de l'utilisation de celleci.

2) Vérification par le collège

Le contenu de la tablette pourrait être vérifié à la demande de la direction du collège même si celle-ci contient des renseignements personnels. Le collège pourra y ajouter du contenu pédagogique et se réserve le droit d'installer des profils de gestion.

À la demande du collège ou de la direction, l'élève devra installer un profil de confiance et d'autres profils nécessaires à la supervision de la tablette.

CONDITIONS FINALES

Le responsable financier reconnaît avoir pris connaissance du présent document et s'engage à en respecter les conditions.

Le responsable financier et l'élève reconnaissent avoir lu le Code d'éthique pour l'utilisation de la tablette en classe (présenté plus bas) et ils s'engagent à le respecter en toute bonne foi.

Date:		
Nom de l'élève :	groupe :	
Signature du responsable financier		
Signature de l'élève		

Code d'éthique pour l'utilisation de la tablette iPad en classe

L'utilisation de la tablette iPad en classe a pour objectif de donner accès aux élèves à de nombreuses sources d'apprentissage qu'offrent les technologies de l'information et de la communication. Elle vise également à favoriser chez l'élève la prise en charge de son identité numérique ainsi que le développement d'un esprit critique et permet un usage éclairé des TIC.

La tablette iPad est d'abord et avant tout un outil scolaire qui doit être utilisé à des fins d'apprentissage. Le présent règlement vise à préciser les usages qui favorisent les apprentissages scolaires et à nommer des usages interdits.

Responsabilités de l'élève :

- Avoir sa tablette avec lui au collège tous les jours.
- S'assurer que la batterie est chargée.
- Installer les applications exigées par le collège et en faire les mises à jour.
- S'assurer de conserver suffisamment d'espace mémoire pour ses travaux scolaires (iPad et iCloud).
- Laisser sa tablette dans son étui protecteur.
- Ranger sa tablette dans un endroit sécuritaire lorsqu'il ne l'a pas avec lui (case avec cadenas).
- Prendre toutes les précautions nécessaires pour maintenir sa tablette en fonctionnement.
- Garder confidentiels ses codes d'accès à la tablette, au réseau ou au portail du collège ainsi qu'à toute autre plateforme ou application utilisée à des fins pédagogiques.

Comportements à adopter et comportements interdits :

- Vous devez respecter les consignes de votre enseignant ou de la personne qui supervise l'activité quant aux usages autorisés.
- La navigation sur Internet doit servir à l'apprentissage et demeurer compatible avec les valeurs d'un milieu scolaire
- Dans vos communications, vous devez rester poli, courtois et respectueux.
- Il est interdit d'injurier, de diffamer, de harceler, d'intimider ou de porter atteinte à la dignité des personnes ou des établissements de quelque manière que ce soit.
- L'utilisation des médias sociaux comme Facebook, Spotted, Twitter, Snapchat, Instagram et toute autre plateforme de discussion, de partage de fichiers ou de divertissement de webdiffusion (YouTube, TikTok, Netflix) sont interdites à l'école sauf dans le cadre d'une activité autorisée par la direction.
- Il est interdit de prendre en photo, d'enregistrer ou de publier des images, des sons ou des vidéos sur qui que ce soit dans le cadre d'une activité scolaire autorisée sans avoir obtenu le consentement des personnes impliquées.
- Le son de la tablette (alertes, clavier, etc.) doit être éteint en tout temps.
- Il est interdit d'utiliser un VPN afin de contourner volontairement les restrictions.

La tablette est un outil personnel, mais en tant qu'outil scolaire, elle n'est pas privée. Le collège peut en tout temps :

- Désactiver certaines fonctionnalités de la tablette. Par exemple : la caméra.
- Interdire l'utilisation de certaines applications.
- Confisquer la tablette.
- Vérifier le contenu de la tablette.

Les ressources informatiques du collège :

- Il est interdit d'utiliser le réseau du collège et son accès sans fil pour télécharger de la musique, des films ou toute autre production numérique nécessitant une grande bande passante dans le cadre d'une activité scolaire autorisée à moins d'avis contraire de l'enseignant.
- Depuis n'importe quel appareil, il est interdit de chercher à modifier le réseau du collège ou de chercher à s'y introduire au-delà des accès octroyés. Cela s'applique également au site Internet et au portail du collège.
- Le règlement s'applique même lors de l'utilisation d'une tablette ou d'un ordinateur prêté par le collège.

Recommandations:

- Installer la fonction « Localiser mon appareil » pour localiser l'iPad, crayon, airpods.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser « Screen Time » de IOS comme contrôle parental.
- Toujours s'assurer de conserver une sauvegarde sur Google drive ou OneDrive ainsi que sur iCloud.
- Un élève de première ou deuxième secondaire ne pourra pas terminer son secondaire avec un iPad 6 (fin de support approx. Mars 2024).